

Gulf stream éditeur, maison d'édition jeunesse, dont le siège est au 31, rue Alfred Riom, 44100 Nantes, organise un jeu-concours dit de création sans obligation d'achat. Le concours se déroulera du 12/04/2020 au 13/04/2020 inclus. Les modalités de ce jeu sont décrites dans le règlement ci-dessous.

Article 1 : Objet du jeu

Gulf stream éditeur propose de partir à la recherche des œufs en chocolat cachés dans les pages de son site internet. Chaque œuf est gagnant et permet à celui ou celle qui a cliqué (et finalisé sa participation en envoyant l'email qui s'ouvre au clic) de remporter un Ebook de son choix, parmi une liste de titres prédéfinie.

Article 2 : Participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique.

Le participant doit visiter le site internet et trouver l'image d'un ou plusieurs des 5 œufs en chocolat cachés sur 5 des pages du site. Une fois qu'il en a trouvé une, il devra cliquer dessus et remplir l'email avec ses coordonnées. Une fois l'email rempli et envoyé, sa participation sera complète et validée.

Un seul email de participation sera admis par email. La participation au concours des enfants mineurs se fait sous l'entière responsabilité du (des) représentant(s) légal(aux) justifiant de l'autorité de l'enfant, qui a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par les participants de l'ensemble des dispositions présentes.

Ne peuvent pas participer ni bénéficier des lots toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du concours.

Gulf stream éditeur, organisateur du concours, se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, *a fortiori* lors de l'attribution des prix.

Article 3 : Désignation/Publication des gagnants

Les gagnants seront les premiers à cliquer et à avoir rempli et envoyé l'email sur chaque œuf, Ils seront contactés directement en réponse à leur email de participation afin de valider ses coordonnées et choisir leur ebook.

Article 4 : Lots – Remise et retrait

• 4.1. La dotation

5 lots sont en jeu, un lot par œuf caché. Il s'agit de 5 ebooks (livres en version numérique). Chaque gagnant pourra choisir son ebook sur une liste prédéfinie de titres.

Le lot ne pourra pas faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. La structure organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, un lot d'une valeur équivalente ou présentant des caractéristiques similaires.

Tout prix ne pouvant être offert par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du participant, d'une modification de ses coordonnées, ou pour toute autre raison, sera offert au candidat suivant dans le classement.

- **4.2. Logistique**

L'entreprise organisatrice est en charge de prendre contact avec le gagnant. L'entreprise organisatrice communiquera avec le gagnant pour convenir de l'organisation avec ce dernier.

- **4.3. Lots non retirés**

À l'issue d'un délai de 10 jours, sans réponse au courriel invitant le gagnant ou son tuteur légal à communiquer avec l'entreprise organisatrice, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant désigné par le jury comme étant le suivant au classement. Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 10 jours pour fournir leur adresse et prendre contact avec l'entreprise organisatrice pour la logistique du lot, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Le lot attribué est propre au tuteur légal et non transmissible. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 : Gratuité de la participation

Ce jeu-concours est un jeu gratuit et sans obligation d'achat de biens ou de services.

Article 6

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 7 L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 8

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatiques et libertés » et ses décrets d'application modifiés, les participants sont informés que la communication de leurs coordonnées est obligatoire pour participer à l'opération et qu'elles ne sont utilisées que par les organisateurs.

Conformément à cette loi, tous les participants au concours justifiant de leur identité disposent des droits d'opposition (article 38 de ladite loi), d'accès (article 39 de ladite loi) et de rectification et suppression (article 40 de ladite loi) pour des données les concernant, auprès des organisateurs.

Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à :